

SOCIETE FLECHE ARDENNAISE asbl

54^e AUBEL – THIMISTER – STAVELOT

POUR JUNIORS - EPREUVE UCI CATEGORIE MJ 2.1

DOSSIER TECHNIQUE

| | |
|---|---------------|
| Présentation du Comité Organisateur | Page 2 |
| Présentation sommaire des 4 étapes | Page 3 |
| Règlement de l'épreuve | Pages 4 - 6 |
| Composition du collège des Commissaires | Page 7 |
| Règlement du GPM | Page 8 |
| Règlement des Rush | Page 9 |
| <u>07.08.20 : AUBEL</u> - Renseignements techniques + timing | Pages 10 - 11 |
| <u>08.08.20 : THIMISTER</u> - Renseignements techniques + timing | Pages 12 - 13 |
| <u>09.08.20 : STAVELOT</u> - Renseignements techniques + timing | Pages 14 - 15 |
| Contacts téléphoniques | Page 16 |

Présentation du Comité Organisateur

Président :

Maurice PIRARD
Rue Tribomont, 158, 4860 Wegnez
Mail : mauricepirard@gmail.com

Directeur de course :

Mathieu PIRARD
Mail : pirardmathieu@gmail.com

Relations avec les équipes, la FCWB et Belgian Cycling :

Nicolas LEDENT
Rue Craesborn, 60, 4608 Warsage
Mail : niledent@voo.be

Responsable administratif et Trésorier :

Joseph MAIRLOT
Mail : mairlot.joseph@gmail.com

Responsable « infrastructures locales » et Sécurité :

Georges SAUVAGE
Mail : georgessauvage@skynet.be

Responsable des V.I.P :

Jean-Marie MEIJER
Mail : jammy685@gmail.com

Relations avec la presse :

Renaud COLLETTE
Mail : r_col@hotmail.com

Reportages vidéo – Gestion du site Internet :

Bertrand LECLERCQ
Damien LOX

Assistance organisation :

Pierre PIRARD
Yvon GABRIEL
Jacques KNEIP
Louis MOUSTIER
Pierre-Louis JACQUES

54^e AUBEL – THIMISTER – STAVELOT

Epreuve par étapes internationale pour JUNIORS
Catégorie MJ 2.1 UCI

PRESENTATION SOMMAIRE DES ETAPES

VENDREDI 7 août 2020

1^e étape : AUBEL - AUBEL

Distance : 97,0 km
Départ : 15 h 30
Finale : 17 h 15 - 2 circuits - Arrivée : 18 h 00
GPM : 3 GPM

SAMEDI 8 août 2020

1^e demi-étape : THIMISTER

Contre la montre par équipes - Epreuve unique en Belgique
Distance : 9 km - 3 tours de circuit
Départ : Départs de minute en minute par série de 4 équipes
Premier départ à 10 h 30

2^e demi-étape : THIMISTER - THIMISTER

Distance : 93,6 km
Départ : 15 h 30
Finale : 17 h 20 - 2 circuits - Arrivée : 17 h 55
GPM : 3 GPM

DIMANCHE 9 août 2020

3^e étape : STAVELOT – STAVELOT

Distance : 102,0 km
Départ : 13 h 30
Finale : 15 h 40 - 2 circuits - Arrivée : 16 h 10
5 passages de la ligne d'arrivée au centre de Stavelot
GPM : 8 GPM

REGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 : Organisation

La course « Aubel – Thimister – Stavelot » réservée aux coureurs hommes Juniors, est organisée par l'ASBL Société Flèche Ardennaise dont le siège social est situé Rue Tribomont, 158, 4860 Wegnez.

La course est organisée sous les règlements de l'U.C.I. et sous le contrôle de la Belgian Cycling et de la F.C.W.B. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour Juniors en catégorie MJ 2.1.

La course se déroulera du **vendredi 7 au dimanche 9 août 2020**.

Article 2 : Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes nationales, équipes régionales, équipes de clubs et équipes mixtes.

Le nombre de participants par équipe est de **maximum 6 coureurs** avec un **minimum de 5 coureurs** au départ. Toute équipe ne comptant pas 5 **coureurs** ne sera pas autorisée à prendre le départ. Maximum 25 équipes, soit 150 coureurs sont autorisés à prendre le départ.

Article 3 : Directeurs sportifs

Les directeurs sportifs (munis d'un laissez-passer délivré par l'organisateur) peuvent suivre la course dans la file prévue (un seul véhicule par équipe) et à la place déterminée.

Pour la 1^e étape, l'ordre des véhicules sera établi par tirage au sort effectué à Aubel.

Pour les **étapes en ligne** du samedi et dimanche, l'ordre des voitures sera établi selon la place du premier coureur de chaque équipe au classement général individuel.

Pour **l'étape contre la montre par équipes**, l'ordre des départs sera établi dans l'ordre inverse du classement général individuel établi après l'étape en ligne du vendredi à Aubel.

Les directeurs sportifs sont obligés d'assister à la réunion d'avant course qui se déroulera dans une salle du **Hall Omnisport d'Aubel** le vendredi 7 août à **13 h 30**.

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le **vendredi 7 août 2020** au **Hall Omnisports d'Aubel** de **12 h 00 à 15 h 15**.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se fera à la permanence de **12 h 00 à 13 h 15**.

Article 5 : Dossards

Les arrivées sont enregistrées suivant le dispositif « photo-finish » de la RLVB. Chaque coureur a l'obligation de fixer 2 dossards et la plaque de cadre remis par l'organisation. Si un coureur abîme ou perd son / ses dossard(s) ou la plaque de cadre, il doit se rendre à la permanence pour remplacer ce qui est abîmé ou perdu.

Article 6 Radio-tour

Radio-Tour émet sur la fréquence **164,63125 mhz**.

Article 7 : Assistance technique neutre

Un service d'assistance technique neutre est assuré par la firme NHT – Vision au moyen de trois véhicules.

Article 8 : Ravitaillements

Un laissez-passer supplémentaire sera remis pour permettre à une seconde voiture de se rendre aux endroits prévus.

Les ravitaillements à partir de la voiture de l'équipe sont autorisés.

Tout ravitaillement sera interdit dans les **30** premiers et les **20** derniers kilomètres.

Article 9 : Délais d'arrivée

Dans les étapes en ligne, tout coureur arrivant dans un délai dépassant de **12% le temps du vainqueur** est éliminé. Dans le contre la montre par équipes, le délai maximum est de **5 minutes** par rapport au meilleur temps réalisé. Le délai peut être augmenté en cas de

circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Article 10 : Incidents de course dans les 3 derniers kilomètres

En cas de chute, crevaison ou incident mécanique, dûment constaté, après le passage du panneau indiquant « Arrivée 3 km », le ou les coureur(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvait(ent) au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si, à la suite d'une chute après le passage du panneau « Arrivée 3 km », un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et sera crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie duquel ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

Dans l'étape contre la montre par équipe, la même règle est d'application **mais seulement dans le dernier kilomètre** (art.2.6.028).

Article 11 : Classements

Les classements suivants sont établis :

- **Classement individuel de l'étape.**
- **Classement général individuel** est établi par l'addition des temps réalisés aux étapes et demi-étapes. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par l'addition des places obtenues dans les étapes en ligne et, en dernier lieu, par la place obtenue dans la dernière étape.
- **Classement du contre la montre par équipes** : le temps est pris sur le **3^e coureur**. Les autres coureurs seront crédités de leur **temps réel**.
- **Classement par équipes** :
 - a) Dans les étapes en ligne, addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.
 - b) Dans l'étape contre la montre par équipe, temps du 3^e coureur multiplié par 3.
 - c) Classement général : addition des temps de chaque équipe dans les 3 étapes en ligne et le temps de l'étape contre la montre par équipes. En cas d'ex-aequo, les équipes sont départagées par le nombre de 1^e, 2^e places dans le classement par équipe du jour. S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.
- **Classement des Rush** :
Voir règlement particulier en page 13
- **Grand Prix des Monts (GPM)**
Voir règlement particulier en page 11
- **Classement des juniors de 1^e année (nés en 2003)** : établi pour les juniors de 1^e année les mieux classés au classement général individuel.

Article 12 : Prix

Les prix suivants seront payés par l'organisateur après retrait de 2% pour la contribution des coureurs au fonds anti-dopage :

- a) **Deux étapes du vendredi et dimanche** : 910 € par étape - 20 prix, soit : 175 € - 100 € - 75 € - 60 € - du 5^e au 10^e coureur : 50 € - du 11^e au 20^e coureur : 20 €.
- b) **Demi-étape CLM par équipes** : Classement fait par équipe – Total de 645 € - 20 prix, soit : 100 € - 75 € - 50 € - 40 € - de la 5^e à la 10^e équipe : 30 € - de la 11^e à la 20^e équipe : 20 €.
- c) **Demi-étape en ligne à Thimister** : 645 € - 20 prix, soit : 100 € - 75 € - 50 € - 40 € - du 5^e au 10^e coureur : 30 € - du 11^e au 20^e coureur : 20 €.
- d) **Classement général individuel** : 20 % de la somme des prix totaux des étapes (3.110 €) soit 620 € répartis en 20 prix, soit : 105 € – 70 € – 50 € - 40 € - 6 x 30 € - 10 x 17,50 €.

- e) **Classement général par équipes** : 320 € - 8 prix, soit : 80 € - 60 € - 50 € - 30 € - 4 x 25 €
- f) **Classement général des Rush** : 250 € - 5 prix, soit : 100 € - 65 € - 35 € - 2 x 25 €
- g) **Classement final du GPM** : 250 € - 5 prix, soit : 100 € - 65 € - 35 € - 2 x 25 €
- h) **Meilleurs juniors de 1^e année** au classement général individuel final : 300 € - 8 prix, soit : 100 € - 65 € - 40 € - 2 x 25 € - 3 x 15 €.
- i) **Total général des prix** : (2 x 910 €) + (2 x 645 €) + 620 € + 320 € + 250 € + 250 € + 300 € = **4.850 €**

Article 13 : Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage belge s'applique conformément aux dispositions de la loi belge. Voir ci-après pour les différents lieux des contrôles antidopage.

Article 14 : Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium d'arrivée dans un **délai maximum de 10 minutes** après leur arrivée :

- Le vainqueur de l'étape (l'équipe victorieuse pour l'étape contre la montre par équipes),
- Le premier du classement général individuel,
- Le premier du classement général des rush,
- Le premier du classement général des GPM,
- Le meilleur junior de 1^e année au classement général,
- L'équipe victorieuse de l'étape contre la montre par équipe,
- L'équipe victorieuse du classement général inter-équipes à l'issue de la dernière étape.

Article 15 : Maillots de leader

L'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant :

- 1) Classement général individuel au temps (maillot jaune)
- 2) Classement général des rushs (maillot bleu)
- 3) Classement général du GPM (maillot blanc à pois rouges)
- 4) Classement général du meilleur junior de 1^e année (maillot blanc).

N.B. : Si un coureur est leader de plusieurs classements, il ne portera qu'un seul maillot selon l'ordre de priorité ci-dessus. Dans ce cas, le coureur suivant de ce classement portera l'autre maillot, sauf s'il est leader d'un autre classement ou s'il doit porter le maillot de champion du monde ou national.

Article 16 : Pénalités

Le barème des pénalités de l'UCI est le seul applicable.

Article 17 : Environnement

La « Société Flèche Ardennaise » a installé des zones destinées à la collecte des déchets. Ces zones sont situées après les zones de ravitaillement. Les coureurs doivent obligatoirement se débarrasser de leurs bidons, musettes et tout autre objet dans **ces zones spécialement signalées par des panneaux**.

Les coureurs et les suiveurs doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Des poubelles seront également placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

| | |
|-------------------------|--|
| Président : | Thierry DIEDEREN (BEL) - UCI |
| Juge à l'arrivée : | Peter BOLLEN |
| Commissaires : | Ludo SMEYERS Patrick BURGUET Guy CRASSET |
| Chronométrage : | Bernard TONGLET |
| Commissaire technique : | Patrick BURGUET |
| Commissaires Moto : | Cédric WILLEMS Laurent MAIRLOT |
| Pilotes moto : | Jean-Marc BETTONVILLE Benny SMET |
| Moto Infos : | Rudy PLOMB |
| Team Reportage : | Michel HAVELANGE |
| Speaker Radio tour : | Freddy HAVELANGE |
| Photo-finish : | Jean BOURDOUX |
| Résultats : | Kris VAN STEEN |
| Médecins : | Etape Aubel : Sven ADAM Etape Thimister : Isabelle HUMBLET Etape Stavelot : Isabelle HUMBLET |

REGLEMENT DU GPM

- 1) Pour être classés, les coureurs doivent terminer entièrement l'épreuve ou être classés par le jury des Commissaires.
- 2) Seuls les trois premiers coureurs franchissant le sommet des côtes seront pris en considération pour le classement.
- 3) Un panneau, situé au pied de la côte, annoncera le GPM.
- 4) A l'endroit précis où s'effectuera le classement, un drapeau à damier sera agité sur le côté droit de la chaussée.
- 5) Le vainqueur du classement GPM du jour, ainsi que le vainqueur final du GPM, seront tenus de se présenter au podium officiel directement après l'arrivée de l'épreuve ; un maillot distinctif leur sera remis.
- 6) En cas d'ex-aequo, le classement s'établira suivant le nombre de 1^{es} places obtenues aux sommets des monts Hors catégorie, puis suivant le nombre de 1^{es} places aux sommets des monts de 1^{ère} catégorie, et enfin suivant le nombre de 1^{es} places aux sommets des monts de 2^e catégorie. En cas de nouvel ex-aequo, les coureurs seront départagés par leur place au classement général individuel.
- 7) Cinq prix (montant total de 250 €) seront attribués au classement final du GPM suivant la répartition suivante : 100 € - 65 € - 35 € - 25 € - 25 €.

8) Côtes sélectionnées :

1) 1^e étape : Aubel

- Km 26,7 - Côte de Hagelstein (Rémerdael) 2^e cat.
- Km 62,9 - Côte du Fort de Neufchâteau (Dalhem) 2^e cat.
- Km 78,4 - Côte de Saint-Jean Sart (Aubel) 1^e cat.

2) 2^e demi-étape : Thimister

- Km 41,3 - Côte de Heggen (Dolhain) 2^e cat.
- Km 54,2 - Côte d'Andrimont (Dison) 1^e cat.
- Km 73,5 - Côte de Stockis (Thimister) 1^e cat.

3) 3^e étape : Stavelot

- Km 8,9 - Côte de Falise (Malmedy) 2^e cat.
- Km 12,9 - Côte de Beaumont (Stavelot) 2^e cat.
- Km 30,0 - Côte de Vilette (Trois-Ponts) 2^e cat.
- Km 44,9 - Côte de Wanne (Trois-Ponts) 1^e cat.
- Km 56,8 - Côte de la Haute Levée (Stavelot) Hors catégorie
- Km 65,0 - Côte du Rosier (Stoumont) Hors catégorie
- Km 77,1 - Côte du Thier de Coö (Stavelot) Hors catégorie
- Km 84,1 - Côte d'Amermont (Stavelot) 1^e cat

9) Attribution des Points :

Côtes Hors catégorie

1^{er} : 20 points
2^e : 15 "
3^e : 12 "

Côtes de 1^{ère} catégorie :

1^{er} : 15 points
2^e : 12 "
3^e : 9 "

Côtes de 2^{ème} catégorie :

1^{er} : 10 points
2^e : 8 "
3^e : 6 "

REGLEMENT DES RUSHES

- 1) Un classement des rushes sera établi pour les 3 étapes en ligne de l'épreuve. Pour être classés, les coureurs doivent terminer l'épreuve dans les temps à l'arrivée.
- 2) Un classement sera établi lors du 1^{er} et 2^e passage de la ligne d'arrivée des étapes d'Aubel et Thimister et lors des 3 premiers passage de la ligne d'arrivée à Stavelot.
- 3) Le premier du classement général des rushes à l'issue de chaque étape sera tenu de se présenter au podium officiel directement après l'arrivée de l'étape ; un maillot distinctif lui sera remis.
- 4) Les rushes seront signalés par un panneau installé à 1.000 m de la ligne d'arrivée.
- 5) L'ensemble des rushes entre en ligne de compte pour un classement général des rushes qui sera établi après chaque étape et s'obtiendra par l'addition des points obtenus. A chacun des rushes seront attribués 5, 3 et 1 points (3 premiers coureurs classés).
- 6) Pour le classement général final, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex-aequo, le nombre de 1^e places dans les rushes sera déterminant. En cas de nouvel ex-aequo, la place des coureurs dans le classement général au temps sera prépondérante.
- 7) Cinq prix (montant total de 250 €) seront attribués au classement final des rushes : 100 € - 65 € - 35 € - 25 € - 25 €.
- 8) Liste des rushes :

Etape d'Aubel : 1^{er} rush au kilomètre 30,6
2^e rush au kilomètre 69,5

Etape de Thimister : 1^{er} rush au kilomètre 29,6
2^e rush au kilomètre 71,4

Etape de Stavelot : 1^{er} rush au kilomètre 18,3
2^e rush au kilomètre 52,5
3^e rush au kilomètre 80,5

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES – 1^e étape : AUBEL

Permanence au départ :
Permanence for departure : Hall Omnisports, Ruelle de la Kan, Aubel
De 12 h 00 à 15 h 15.

Permanence à l'arrivée :
Permanence on arrival : Hall Omnisports, Ruelle de la Kan, Aubel
De 18 h 00 à 19 h 00

Local de presse :
Press area : Hall Omnisports, Ruelle de la Kan, Aubel
Bureau

Signature feuille de départ :
Signature of the start list : Podium officiel - place Nicolaï, Aubel
De **14 h 00 à 15 h 15**

Départ :
Departure : Devant le café « Raph'Cook's » (ex-Pasteger)
Place Nicolaï au centre d'Aubel

Arrivée :
Arrival : Place Nicolaï, Aubel

Parkings des directeurs techniques : En face du Hall Omnisports d'Aubel
Parkings for the sports directors :

Vestiaires (départ et arrivée) :
Cloakrooms (departure and arrival) : Hall Omnisports, Ruelle de la Kan, Aubel

Photo-finish : A gauche

Ravitaillement :
Provisions : Aubel, après 40 km

Déviation obligatoire :
Compulsory Déviation : 250 m avant la ligne d'arrivée (dernier tour)

Poste de la Croix-Rouge :
Office for the Red-Cross : Place Nicolaï, Aubel

Contrôle antidoping :
Anti-doping control : Vestiaire du Hall Omnisports, Ruelle de la Kan

TIMING – 1^e étape : AUBEL

| | |
|----------------------|--|
| 12 H 00 | Ouverture de la Permanence au Hall Omnisports Aubel |
| De 12 h 00 à 13 h 15 | Inscriptions des coureurs - Remise des dossards aux directeurs techniques |
| 13 h 30 | Réunion des directeurs techniques et tirage au sort de l'ordre des voitures suiveuses au Hall Omnisports |
| 14 h 00 | Briefing des signaleurs motards et accompagnateurs au Hall Omnisports. |
| A partir de 14 h 00 | Présentation des coureurs par équipe sur le podium Signature de la feuille de départ |
| 15 h 30 | Départ de la 1^{ère} étape |
| 16 h 20 | 1 ^{er} passage sur la ligne d'arrivée - Rush N° 1 |
| 17 h 15 | 2e passage sur la ligne d'arrivée - Rush N° 2 |
| | FINALE : 2 circuits locaux |
| 17 h 35 | 3e passage sur la ligne d'arrivée |
| 17 h 55 | Arrivée de l'étape |
| 18 h 05 | Cérémonie protocolaire - Podiums |

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES – 2^e étape : THIMISTER

| | |
|---|--|
| Permanence au départ : Permanence for departure : | Café du Centre, N° 28, 1 ^{er} étage - Thimister de 9 h 00 à 10 h 15 et de 14 h 15 à 15 h 15 |
| Permanence à l'arrivée : Permanence on arrival : | Café du Centre, N° 28, 1 ^{er} étage - Thimister de 13 h 00 à 14 h 00 et de 18 h 15 à 19 h 30 |
| Local de presse : Press area : | Salle du Conseil – Administration Communale de Thimister |
| Signature feuille de départ : Signature of the start list : | Podium officiel - Place du Centre, Thimister de 14 h 30 à 15 h 15 |
| Lieu de départ des 2 étapes : Departure for the 2 stages : | Centre de Thimister |
| Arrivée : Arrival : | Centre de Thimister |
| Local pour le repas de midi : Room for the lunch on Saturday : | Hall Omnisports, rue Cavalier Fonck, Thimister |
| Parkings des directeurs techniques : Parkings for the sports directors : | Place de l'Eglise, Thimister (1 seul véhicule par équipe) – Reste de l'assistance : Parking du Hall Omnisports |
| Parking des voitures officielles : | Parking Administration Communale de Thimister |
| Vestiaires (départ et arrivée) : Cloakrooms (departure and arrival) : | Cave St-Vincent (à droite du Cercle Familial) |
| Douches : | Hall Omnisports de 11 h 15 à 13 h 15 et de 17 h 00 à 18 h 30 |
| Photo-finish : | A droite |
| Ravitaillement : Provisions : | Km 30,5 : 1 km après le 1 ^{er} passage de la ligne |
| Déviation obligatoire : Compulsory Déviation : | 300 m avant la ligne d'arrivée (dernier tour) |
| Poste de la Croix-Rouge : Office for the Red-Cross : | Rue Jean GERON – 100 m après ligne d'arrivée |
| Contrôle antidoping : Anti-doping control : | Ecole Communale Maternelle Thimister Centre N° 2, à droite de la Maison Communale |

TIMING – 1^e demi-étape : THIMISTER

Matin : Contre la Montre par Equipes

| | |
|---------|---|
| 9 H 00 | Ouverture de la Permanence Café du Centre, N° 28 |
| 9 H 45 | Briefing des signaleurs – motards et accompagnateurs Café du Centre n° 28, 1 ^{er} étage |
| 10 h 15 | Appel des premières équipes sur la zone de départ Contrôle des vélos et des braquets |
| 10 h 30 | Départ de la 1 ^e équipe |
| 10 h 45 | Ensuite, de minute en minute par série de 8 équipes. |
| 12 h 17 | Arrivée de la dernière équipe |
| 12 h 35 | Cérémonie protocolaire - Podiums |

TIMING – 2^e demi-étape : THIMISTER

Après-midi : étape en ligne

| | |
|---------------------|--|
| 14 h 30 | Briefing des signaleurs – motards et accompagnateurs Cercle Familial, Centre 3, Thimister |
| A partir de 14 h 30 | Signature de la feuille de départ au podium situé au centre de Thimister |
| 15 h 20 | Appel des concurrents sur la ligne de départ |
| 15 h 30 | Départ officiel de l'étape |
| 16 h 20 | 1 ^{er} passage sur la ligne d'arrivée - Rush N° 1 |
| 17 h 20 | 2 ^e passage sur la ligne d'arrivée - Rush N° 2 |

FINALE : 2 tours du circuit local de 11 km 100

| | |
|----------------|---|
| 17 h 35 | 3 ^e passage sur la ligne d'arrivée |
| 17 h 50 | Arrivée de l'étape |
| 18 h 05 | Cérémonie protocolaire - Podiums |

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES – 3^e étape : STAVELOT

| | |
|---|--|
| Permanence au départ : Permanence for departure : | Collège St-Remacle, Avenue F. Nicolay, 35, Stavelot |
| Permanence à l'arrivée : Permanence on arrival : | Collège St-Remacle, Avenue F. Nicolay, 35, Stavelot |
| Local de presse : Press area : | Salle du Conseil Hôtel de Ville de Stavelot |
| Signature feuille de départ : Signature of the start list : | Podium officiel – Avenue F. Nicolay |
| Départ : Departure : | Avenue F. Nicolay |
| Arrivée : Arrival : | Avenue F. Nicolay |
| Parkings des directeurs techniques : Parkings for the sports directors : | Cour de l'Abbaye de Stavelot |
| Vestiaires (départ et arrivée) : Cloakrooms (departure and arrival) : | Collège St-Remacle, Avenue F. Nicolay, 35, |
| Photo-finish : | A gauche |
| Ravitaillement : Provisions : | Km 45,0 : après la côte de Wanne |
| Déviation obligatoire : Compulsory Déviation : | Dernier tour : dans le dernier carrefour avant la ligne d'arrivée |
| Poste de la Croix-Rouge : Office for the Red-Cross : | 100 mètres après la ligne d'arrivée |
| Contrôle antidoping : Anti-doping control : | Collège St-Remacle, Avenue F. Nicolay, 35, |

TIMING – 3^e étape : STAVELOT

| | |
|----------------------|---|
| 11 H 15 | Ouverture de la Permanence : |
| 11 h 30 | Réception des directeurs sportifs par la Ville de Stavelot |
| 12 h 30 | Briefing des signaleurs motards et accompagnateurs au Collège St-Remacle, Avenue F. Nicolay, 35, |
| De 12 h 30 à 13 h 15 | Signature de la feuille de départ Présentation des premiers classés aux différents classements |
| 13 h 20 | Appel des coureurs sur la ligne de départ |
| 13 h 30 | Départ de l'étape |
| 14 h 00 | 1 ^{er} passage sur la ligne d'arrivée - Rush N° 1 |
| 14 h 55 | 2 ^e passage sur la ligne d'arrivée - Rush N° 2 |
| 15 h 35 | 3 ^e passage sur la ligne d'arrivée - Rush N° 3 |
| | FINALE : 2 circuits locaux |
| 15 h 50 | 4 ^e passage sur la ligne d'arrivée |
| 16 h 10 | Arrivée de l'étape |
| 16 h 25 | Cérémonie protocolaire - Podiums Remise des trophées |

CONTACTS TELEPHONIQUES

Liste des centres hospitaliers

- | | | |
|---|----------------------|------------------------------|
| • CHR Peltzer-La Tourelle Rue du Parc, 4800 Verviers | Service des urgences | 087/21.21.11 087/21.24.00 |
| • Clinique Ste-Elisabeth Rue Naimeux, 4802 Heusy | Service des urgences | 087/21.31.11 087/21.35.00 |
| • Clinique Reine Astrid Malmedy | Service des urgences | 080/79.31.11 080/79.31.17 |
| • Clinique Notre-Dame Hermalle-sous-Argenteau | Service des urgences | 04/374.70.99 |

Responsables de l'organisation

Site de départ / arrivée à Aubel

| | | |
|---------------------|----------------|---------------|
| Direction générale | Freddy LEJEUNE | 0499/25.53.10 |
| Coordination locale | Francis GERON | 0474/62.67.79 |

Site de départ / arrivée à Thimister

| | | |
|---------------------|-------------------|---------------|
| Direction générale | Alice JACQUINET | 0498/63.99.23 |
| Coordination locale | Christian NYSSSEN | 0478/63.85.05 |

Site de départ / arrivée à Stavelot

| | | |
|-----------------------------|------------------|---------------|
| Direction générale | Patrice LEFEBVRE | 0478/51.17.99 |
| Coordination locale | André LEGROS | 0479/74.30.13 |
| Responsable infrastructures | Jean-Luc JORIS | 0484/63.77.77 |

Organisation SFA

| | | |
|----------------------------------|---------------------------------|---------------|
| Coordination générale | Maurice PIRARD | 0494/42.86.31 |
| Direction administrative | Joseph MAILOT | 0475/57.42.01 |
| Direction technique | Georges SAUVAGE | 0474/96.05.63 |
| Relations Presse | Renaud COLLETTE | 0496/74.03.18 |
| Relations RLVB - FCWB - Equipes | Nicolas LEDENT | 0497/58.46.59 |
| Responsable organisation VIP | Maurice PIRARD | 0494/42.86.31 |
| Reportages - informatique - Site | Bertrand LECLERCQ Damien LOX | |

2) Caravane

| | | |
|----------------------|----------------|---------------|
| Direction course | Mathieu PIRARD | 0491/74.20.40 |
| Responsable sécurité | Régis PESSER | 0495/51.55.99 |